

Compte rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2016

Le Conseil Municipal, de la commune de Poisat (Isère), s'est réuni en séance publique le lundi 12 décembre 2016, à 20 heures, salle du Conseil.

Etaient présents : M. Ludovic Bustos, Maire ; Mme Micheline Burgun, MM Claude Sirand, Jean-Louis Minard, Mmes Marie Chaix, Isabelle Pigeon, Adjointes ; M. Paul de Saintignon, Mme Nelly Pugnale, M. Hervé Fanton, Mme Sylvie Ferrari, MM Eric Arnol, David Wager, Mme Sandrine Menduni, M. Grégory Gabrel, Mmes Zohra Abdiche, Marylène Bove, M. Jean-Philippe Di Gennaro, Mme Nathalie Lombardo, Conseillers Municipaux.

Absente : Mme Martine Donnet, Conseillère Municipale

Pouvoir : Mme Donnet pour Mme Pugnale.

Secrétaire : M. Grégory Gabrel.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 14 novembre 2016 n'appelle aucune remarque.

Les questions suivantes sont adoptées à l'unanimité des membres présents avec un pouvoir de Mme Martine Donnet, Conseillère Municipale.

METROPOLE

Présenté par Mme Micheline Burgun, Adjointe Déléguée,

- Le rapport 2016 de la CLECT, Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et le montant de la révision de l'Attribution Compensatoire fixée à 991 €.

FINANCES

Présentés par M. Paul de Saintignon, Conseiller Municipal Délégué,

- L'autorisation au Maire pour payer en 2017, avant le vote du budget, les factures d'investissement ;
- Les tarifs 2017 inchangés par rapport à 2016 :
 - ✓ Installation des cirques, spectacles, activités ambulantes sur la place du 8 mai 45
 - ✓ Utilisation du branchement au réseau électrique de la place du 8 mai 45
 - ✓ Utilisation du branchement au réseau électrique de la place des Platanes
 - ✓ Vacations funéraires
 - ✓ Déneigement des copropriétés et voies privées
 - ✓ Adhésion annuelle par famille au centre de loisirs
 - ✓ Aide annuelle pour les élèves Poisatiers inscrits à l'école de musique d'Eybens
 - ✓ Exonération, dans certains cas et pour certaines manifestations, de la redevance d'occupation du domaine public.

Présentés par M. Claude Sirand, Adjoint Délégué,

- Les tarifs des spectacles organisés par le service culturel de la commune ;
- Les tarifs d'utilisation des salles publiques communales relevés de 2 % par rapport à ceux de 2016.

PERSONNEL

Présenté par Mme Micheline Burgun, Adjointe Déléguée,

- Le positionnement sur le lundi de Pentecôte de la journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, et le choix pour chaque agent entre la prise de cette journée dans les congés ou la retenue de cette journée sur le salaire du mois du lundi de Pentecôte.

TRAVAUX

Présenté par M. Jean-Louis Minard, Adjoint Délégué,

- Le nouveau montant de l'enveloppe prévisionnelle, missions diagnostic/esquisse, des travaux d'extension et de rénovation de l'école maternelle estimée à 1 130 000 € HT pour les travaux. L'actualisation de la demande de subvention faite au Département. Une demande à l'Etat d'une subvention DETR, Dotation d'Equipement des Territoires. Une procédure de souscription auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un emprunt à taux zéro « croissance verte » pour un montant maximum de 580 000 € HT sera engagée pour les travaux de rénovation thermique.

MARCHE

Présentée par M. le Maire et adoptée à l'unanimité des présents avec un pouvoir. Mme Pugnale, Conseillère Municipale n'a pas pris part au vote.

- La signature du marché de mise à disposition de personnel et d'assistance à la mise en œuvre du PEL, Projet Educatif Local, avec l'Association Départementale Les Francas, pour un montant maximum de 650 000 € pour les quatre années du marché.

Les dernières délibérations sont adoptées à l'unanimité des membres présents avec un pouvoir de Mme Martine Donnet, Conseillère Municipale.

DIVERS

Présenté par Mme Marie Chaix, Adjointe Déléguée,

- Un avenant à la convention signée avec le Préfet de l'Isère concernant les conditions et les modalités de mise en œuvre du système national d'enregistrement de logement locatif social à compter du 1^{er} janvier 2017.

Présentée par M. Jean-Louis Minard, Adjoint Délégué,

- Une motion pour demander à Grenoble-Alpes Métropole d'avoir une vigilance sur l'installation de canons à neige au-dessus du captage des eaux de Casserousse qui alimente la commune. Grenoble-Alpes Métropole devra aussi garantir, par des contrôles réguliers et fréquents, l'absence d'additifs chimiques.

Le Maire,
Ludovic BUSTOS